

# PRESENCE

No 12

Informations du Stalag XX B

Octobre 1942

Plus que jamais nous regrettons d'être tenus à une certaine discrétion exigée par les circonstances. N'oublions pas, en effet, que tous les actes de notre vie en vase clos se déroulent à l'étranger, et qu'ils sont jugés par ceux qui nous entourent. Pourtant comme il nous plairait de fustiger les turpitudes des camps, de dénoncer avec violence les exactions et les petites canailleries accomplies à l'ombre des baraquements!

Certains faits cependant ne peuvent être tus plus longtemps. Vous avez certainement remarqué autour de vous l'état d'esprit de certaines bandes, de certains clans. Ces clans sont de deux genres bien distincts: mais les uns et les autres proclament vouloir notre bien. Nous n'en doutons pas un seul instant. Cependant quels curieux procédés n'emploient-ils pas pour parvenir à leurs véritables fins....

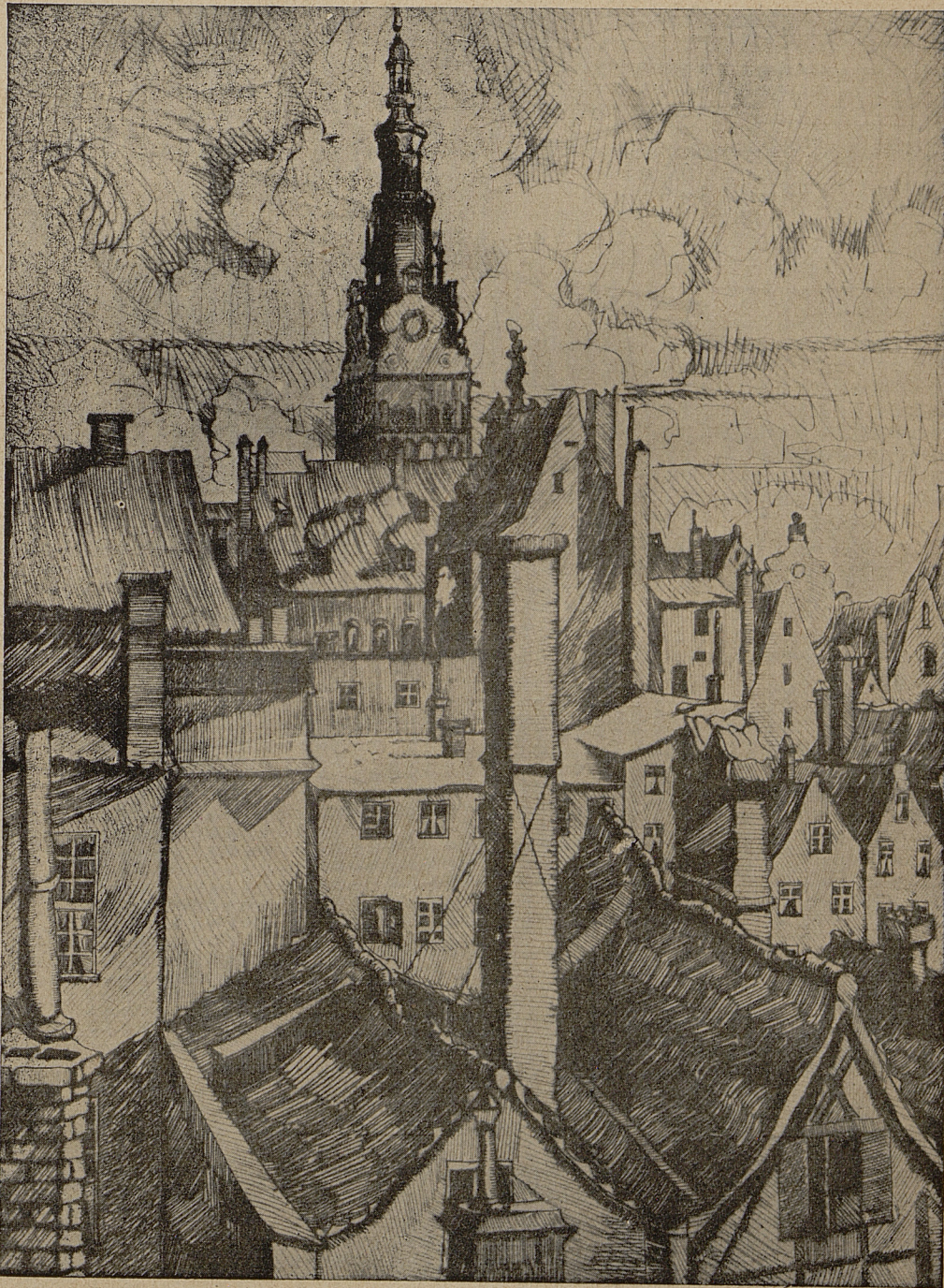
Les premiers, animés d'un esprit critique qui cotoie trop souvent le dénigrement pensent peut-être se mettre au service de l'ordre en faisant naître, par leurs bobards calomnieux, la querelle autour d'eux, en diffamant tel d'entre nous qui n'aura pas consenti certaines bassesses flatteuses attendues du chef de clan. Relever les défauts des réalisations des bonnes volontés; s'amuser à opposer les camarades qui font oeuvre commune; se scandaliser à grands cris lorsqu'un peu de joie passe au travers des barbelés: quelle singulière façon d'accomplir le bien!

Les autres relèvent d'un cas plus troublant. Il semble à première vue que ce soient des équipes recherchant vraiment ce bien commun. La respectabilité des personnes qui les composent, la bonne foi apparente, les propos généreux, chics mêmes: tout cela vient témoigner en leur faveur. Mais tout cela n'est que masque et masque odieux! Derrière cette belle façade se dissimulent en réalité l'orgueil, la soif du commandement, le cher plaisir d'agir en vedette, voire en despote et d'abaisser tous ceux qui, avec ou sans eux, essaient de construire malgré l'incertitude du lendemain.

Aussi venant dans une telle ambiance, le mot Amour après celui de Charité, dans l'article de l'un de nos correspondants, a-t-il amené à nos lèvres un sourire désabusé! Parler d'Amour dans

un milieu aussi amer, à des coeurs secs, à des esprits si personnels! Et pourtant si l'on voulait... Il suffirait d'oublier un peu; d'un léger effort pour arriver à se bien connaître soi-même et à tenir sa place dans un ensemble mieux équilibré!

PRESENCE



ELBING — Vue sur l'église St. Nicolas  
(Gravure de W. Noack — 1923)

409 1085 P3



## INFORMATIONS

**Demandes de renseignements.** A maintes reprises, j'ai été saisi de demandes de renseignements sur des sujets qui ont déjà été mis au point dans le journal du camp „Présence“. Sachez vous y reporter, demandez à votre homme de confiance, avant de m'écrire, s'il n'est pas au courant de la question qui vous intéresse. Vous éviterez peut être ainsi une correspondance inutile, et ce sera du temps de gagné, pour vous comme pour moi.

**Réclamations.** Il m'arrive souvent de recevoir des plaintes qui, après enquête, s'avèrent exagérées ou injustifiées. Je demande donc aux hommes de confiance de ne m'envoyer que des plaintes fondées, et de ne pas craindre de maintenir leurs dires si une enquête a lieu. A plusieurs reprises, des rapports que j'avais adressés à la Kommandantur me sont revenus avec la mention „injustifié“ ou „non motivé“. Et cela, soit parce que l'homme de confiance m'avait dépeint une situation plus noire qu'elle n'était en réalité, soit parce que, lors de l'enquête, il n'avait pas osé maintenir sa réclamation. Soyez donc toujours objectifs dans vos rapports, de cette façon vous n'aurez rien à craindre des enquêtes et vous pourrez sans hésitation maintenir votre point de vue.

J'ai été quelquefois saisi également de demandes de tel ou tel camarade, qui me disait se sentir malade, et désirait passer une visite médicale. Certains ont été reconnus et soignés; d'autres n'ont pu être reconnus ni par le médecin allemand, ni par le médecin français, parce qu'ils n'étaient pas véritablement malades. Veillez donc sur ce point aussi, à ne pas exagérer, car si ces demandes injustifiées venaient à se généraliser, les vrais malades risqueraient peut être d'être examinés plus superficiellement par un médecin trop habitué à voir défiler devant lui des hommes légèrement atteints, et les rapports que je pourrais être appelé à faire pour tel ou tel cas plus sérieux auraient moins de chance d'être pris en considération.

Les services de la Verwaltung se plaignent également de demandes injustifiées à propos de mandats soi-disant envoyés.

Bien des prisonniers, en effet, écrivent chez eux qu'ils ont l'intention d'envoyer un mandat. Mais il arrive parfois que, pour une raison ou pour une autre, ils ne le font pas. Et ils oublient de prévenir leur famille de leur changement d'intention. Résultat: la famille qui ne voit rien venir, réclame au bout d'un certain temps au Service des Transferts de Fonds, qui transmet la demande au Stalag. D'où des recherches qui n'aboutissent évidemment pas, des pertes de temps, etc...

Évitez ces omissions.

**Sorties sans sentinelles.** On me charge de vous rappeler à ce sujet qu'il faut distinguer entre les sorties individuelles ou par petits groupes pour se rendre ou revenir du travail, et les sorties du dimanche qui doivent en principe se faire par groupe de 5 au moins, sous la conduite d'un „responsable“, muni d'un laissez-passer portant les noms des camarades qui l'accompagnent.

L'„Ausweis“ ordinaire — valable pour se rendre au travail, n'est donc pas suffisant pour les promenades. Veillez donc avant de partir en „ballade“, à ce que le chef de votre petit groupe de promenade soit bien muni d'un laissez-passer collectif, visé par le kdo-führer, et ne vous séparez pas de lui. Vous vous exposeriez à des ennuis en étant rencontrés seuls.

**Envois d'étiquettes aux comités d'entraide.** A son tour l'Oeuvre du colis aux prisonniers de la Croix Rouge d'Alger nous communique: „Les arrivées d'étiquettes d'H. de C. et de prisonniers inconnus sont devenues tellement importantes (par dizaines de mille chaque mois) que nous nous voyons dans l'obligation, ne désirant faire preuve d'aucune partialité, de nous en tenir au communiqué 88 de la direction des prisonniers de guerre, qui indique de façon précise le mode d'envoi des étiquettes pour les prisonniers nécessiteux ou sans famille.“

Vous avez pu trouver toutes indications utiles à ce sujet dans le No 8 (juin 42) de „Présence“. J'y renvoie ceux qui n'en auraient pas pris connaissance, et j'insiste sur ce fait que les prisonniers nécessiteux et sans famille peuvent trouver auprès du Comité d'Entraide de leur commune toute l'aide dont ils ont besoin au point de vue „Colis“.

Je continuerai à transmettre aux oeuvres de secours les étiquettes que les hommes de confiance me feraient parvenir pour des camarades nécessiteux, mais ceux-ci ne devront pas s'étonner, étant données les difficultés d'approvisionnement rencontrées par ces organismes, si les colis se font attendre parfois longtemps, et si leur contenu ne répond pas toujours à leurs espérances.

Ne craignez pas de dire à vos familles de s'adresser aux comités d'entraide. Elles peuvent être sûres d'y trouver bon accueil, les renseignements qu'elles pourraient désirer, et le cas échéant, la possibilité de faire envoyer le colis à vous destiné.

Si aucun comité d'entraide n'existe dans leur commune les nécessiteux voudront bien écrire une lettre avec coupon réponse rédigée comme suit à l'adresse de:

Comité d'Assistance aux Prisonniers de Guerre  
Délégué départemental de . . . . .  
à . . . . .

„Je me permets de me recommander aux bons soins de votre comité, n'ayant été adopté par aucune oeuvre pour l'envoi de colis gratuit mensuel. Voici les renseignements me concernant: Non, prénoms, Matricule — Adresse à la mobilisation — adresse actuelle de la famille — situation de famille.“

Je vous joins une étiquette à mon nom et vous serez obligé de vouloir bien m'indiquer à quelle oeuvre je dois continuer à les adresser.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments reconnaissants.“

**Répartitions des vêtements.** Beaucoup d'entre nous, pour ne pas dire tous ont actuellement besoin de vêtements de dessous, de chandails surtout. Ils écrivent donc à leur famille, lui demandant de faire le nécessaire pour qu'un pull-over leur soit envoyé. Renseignements pris la famille répond au prisonnier qu'il n'a qu'à s'adresser à son homme de confiance. D'où de multiples demandes de chandails qui me parviennent, et auxquelles je ne peux malheureusement répondre, mes faibles stocks étant épuisés!

J'ai reçu, le 8. 11. 41 pour l'hiver dernier, 951 pull-overs. Ces effets ont été répartis dans les kommandos, comme l'indiquait le No 3 de „Présence“ dans la proportion de 1 chandail pour 10 hommes, à charge pour les hommes de confiance de servir les plus démunis. Depuis, j'ai reçu seulement en Mai 42 193 pull-over, qui ont été utilisés pour couvrir des besoins urgents signalés par des hommes de confiance. Actuellement je ne puis plus satisfaire les demandes qui me seraient adressées, et je ne sais, étant donné les difficultés d'approvisionnement rencontrées en France, (cf la lettre du Général Besson que je citais dans le No 10 de „Présence“) quand je recevrais quelque chose! Les journaux nous apprennent qu'une collecte de sous-vêtements va être organisée en France au profit des prisonniers. Souhaitons qu'elle réussisse, mais rappelons nous que ceux qui donneront le feront souvent en se privant pour nous, et sachons à leur exemple, faire preuve toujours davantage d'esprit de solidarité et d'entraide.

Je vous communique ci-dessous une note parue dans le No 29 de „Toute la France“ (12 sept. 1942), journal „au service des prisonniers“, et qui met bien au point cette question de la répartition des vêtements.

„En dépit des nombreuses mises au point publiées par la presse et par „Toute la France“ en particulier, en dépit de l'article du 18 juillet apportant des précisions données de première main par un homme de confiance rapatrié, sur le mode de distribution et de répartition des vêtements envoyés au titre de ravitaillement collectif par la Direction des Prisonniers de Guerre à Lyon, les réclamations concernant cette question, continuent d'affluer, tant des prisonniers que de leurs familles; et il faut bien se rendre à l'évidence, ces plaintes persistantes sont la preuve que, malgré tous les efforts, le malaise demeure, aussi aigu que naguère.“

D'où peut provenir ce malaise? Essentiellement d'une insuffisance manifeste et irréductible. Mais aussi d'une erreur d'interprétation qui a considérablement aggravé l'état de fait et incité à jeter la suspicion sur les services français chargés de ce ravitaillement et qu'on a trop tendance à accuser d'incurie.

En fait la question des vêtements se présente de la façon suivante:

Aux termes de la convention de Genève à l'article 12 „l'habillement, le linge et les chaussures seront fournis aux prisonniers de guerre par la puissance détentrice“. C'est donc à l'Allemagne qu'incombe le devoir de vêtir et de chausser les prisonniers qu'elle détient. La France, puissance protectrice de ses nationaux prisonniers ne pouvait, ni en droit, ni en fait se substituer à la puissance détentrice dans ce domaine et prendre à son compte les prérogatives de cette dernière. La procédure logique est donc, pour les prisonniers ayant un besoin urgent de vêtements, de s'adresser aux autorités allemandes de leur camp ou de leur kommando et de leur demander jusqu'à obtention, avec l'appui de l'homme de confiance, les vêtements et le linge qui leur sont nécessaires. Dans la mesure où ils ne seraient pas dotés de: un uniforme et un double jeu de linge, norme fixée par le Haut Commandement allemand, ils doivent régulièrement obtenir satisfaction par cette voie.

En fait, l'article 78 de la Convention de Genève laissant la possibilité de distribuer des secours dans les camps, le gouvernement français a tenu à apporter sa contribution à ce problème ardu et, dans toute la mesure de ses moyens, à améliorer la situation de ses nationaux en captivité; pour ce faire il a, avec l'agrément de la puissance détentrice, adressé dans les camps des quantités considérables de vêtements, d'uniformes, linge,



chaussures, sous-vêtements, couvertures, destinés à pallier aux besoins les plus urgents, à régler certains cas exceptionnels, à parer aux à-coups possibles du service d'habillement allemand et enfin à satisfaire la légitime fierté de leur uniforme national qu'est celle de nos prisonniers, souvent réduits à porter des uniformes d'armées étrangères.

Le malheur est qu'on ait interprété ces envois (qui ne pouvaient être et ne devaient être qu'un secours) comme la dotation réglementaire, unique, nécessaire et suffisante.

Il suffit de rappeler brièvement quelques chiffres, leur logique est implacable et chacun doit se rendre à l'évidence. Qu'est ce que les 750.000 couvertures envoyées au 1er janvier 42 en regard des 1.500.000 prisonniers retenus en Allemagne? C'est une pour deux hommes. Les 650.000 collections de vêtements de drap, les 630.000 paires de chaussures? 1 pour 2 $\frac{1}{2}$ . Les 550.000 collections de linge? une pour 3. Comment avec ces chiffres, si énormes soient-ils espérer contenter tout le monde? Sans doute, le chiffre des prisonniers est tombé entre temps au-dessous de 1.200.000, mais ces vêtements sont immédiatement entrés en service les stocks se sont épuisés très rapidement. Les premiers distribués sont d'ores et déjà usés, voire inutilisables.

Mettre des vêtements d'uniformes à la disposition des familles par l'intermédiaire des comités locaux d'assistance n'est pas possible, car cela implique une dispersion des efforts et des ressources qui se retournera finalement contre les destinataires. Renouveler la distribution des bons de sous-vêtements et linge en faveur des prisonniers de guerre par l'intermédiaire des mairies s'avère également difficile, vu l'état du marché des textiles.

Il faut donc s'en remettre entièrement aux secours envoyés à titre collectif par la Direction des Services des Prisonniers de Guerre aux Hommes de Confiance. Efficacement appuyés par le Comité International de la Croix Rouge, ils conjuguent leurs efforts pour tirer le meilleur parti des ressources mises à leur disposition selon le mode exposé dans l'article de „Toute la France“ du 18 juillet.

Que les familles de nos camarades sachent bien que ni la Direction du Service des Prisonniers de Guerre, ni le Comité International de la Croix Rouge, ni les Hommes de Confiance ne peuvent faire des miracles, mais que le dévouement et les efforts de tous tendent à tirer le meilleur parti de la situation: qu'elles fassent confiance!

**Colis:** Un Wagon de colis de Zone Occupée, arrivé le 27 Octobre à Marienburg (parti dans les premiers jours d'Octobre de Paris La Chapelle a été tamponné en cours de route. Une bonne partie des colis est intacte, d'autres, abîmés, ont dû être refaits à la Paket Post, quelques-uns ont peut-être disparus dans l'écrasement. Ne vous étonnez donc pas si vous recevez un colis „reconstitué“ ou si peut-être, malheureusement, vous ne recevez pas le colis attendu.

**Etiquettes-Colis.** Vous recevrez en Novembre 4 étiquettes (2 pour Novembre, et 2 pour Décembre). Envoyez-les le plus vite possible, pour que vos colis ne risquent pas d'être arrêtés par l'interruption de trafic de Décembre, motivée par les fêtes de Noël.

M. Boutry.

## BELGIQUE

### Rémunération des Militaires de Rang subalterne, Prisonniers de Guerre

Beaucoup de camarades m'ont demandé des renseignements au sujet du nouveau régime de rémunération des militaires de rang subalterne, prisonniers de guerre. J'ai communiqué dernièrement aux Hommes de Confiance des Kommandos les quelques indications reçues du Comité Provincial de la Croix-Rouge à Liège, quant aux formalités à remplir pour la délégation de l'avance sur traitement aux familles qui ne bénéficiaient pas de l'allocation de milice, une circulaire de l'O. T. A. D. datée du 31 Août dernier me permet de vous donner quelques précisions:

#### 1. Effets de l'assimilation des militaires soldés prisonniers de guerre aux militaires de carrière en ce qui concerne leur traitement et les allocations payées aux ayants droit.

Tous les militaires soldés, prisonniers de guerre (qu'ils soient miliciens, rappelés, maintenus sous les drapeaux ou volontaires de carrière) seront traités au point de vue rémunération et à partir du 1er juillet 1941 comme les militaires de carrière de même grade, prisonniers de guerre. Les ayants droit des militaires de rang subalterne en cause pourront donc percevoir prochainement les avances sur traitement qui sont payées aux ayants droit des militaires de carrière appointés de même grade.

Après leur retour au Pays et au point de vue des arriérés qui leur sont dus, les militaires de rang subalterne non de carrière seront traités comme les militaires de carrière ra-

patriés. Ils percevront les arriérés de traitement dus depuis le 1-7-41 sous déduction des sommes qui auront été payées depuis cette date à leurs ayants droit soit au titre d'allocations de milice, soit au titre d'avances sur traitement. Ils bénéficieront du traitement mensuel pendant la durée du congé de repos de 3 mois (accordé à partir du 1er du mois qui suit la rentrée dans les foyers) comme aussi pendant la durée d'une hospitalisation ou du congé de convalescence qui serait accordé après le congé de repos.

#### 2. Bases de traitement.

Les traitements mensuels bruts (c'est-à-dire sans déduction des impôts et de la retenue de 1% pour soins médicaux et pharmaceutiques aux ayants droit) sont donnés par le tableau ci-dessous applicable au cas des militaires de rang subalterne non de carrière, admis au régime du traitement à la date du 1er juillet 1941.

| Grade et état-civil      | Période du 1-7-41 au 31-12-41 | Période du 1-1-42 au 30-6-42 | Période du 1-7-42 au 31-12-42 |
|--------------------------|-------------------------------|------------------------------|-------------------------------|
| <b>Adjudant</b>          |                               |                              |                               |
| célibataire              | 1.463                         | 1.583                        | 1.583                         |
| marié                    | 1.463                         | 1.583                        | 1.583                         |
| <b>1er Sergent-Major</b> |                               |                              |                               |
| célibataire              | 1.413                         | 1.550                        | 1.550                         |
| marié                    | 1.434                         | 1.558                        | 1.558                         |
| <b>Sergent-Major</b>     |                               |                              |                               |
| célibataire              | 1.400                         | 1.517                        | 1.527                         |
| marié                    | 1.400                         | 1.531                        | 1.541                         |
| <b>1er Sergent</b>       |                               |                              |                               |
| célibataire              | 1.344                         | 1.451                        | 1.457                         |
| marié                    | 1.386                         | 1.474                        | 1.485                         |
| <b>Sergent-fourrier</b>  |                               |                              |                               |
| célibataire              | 1.334                         | 1.445                        | 1.451                         |
| marié                    | 1.376                         | 1.468                        | 1.474                         |
| <b>Sergent</b>           |                               |                              |                               |
| célibataire              | 1.320                         | 1.413                        | 1.420                         |
| marié                    | 1.323                         | 1.439                        | 1.445                         |
| <b>Caporal</b>           |                               |                              |                               |
| célibataire              | 1.092                         | 1.158                        | 1.169                         |
| marié                    | 1.150                         | 1.219                        | 1.231                         |
| <b>Soldat</b>            |                               |                              |                               |
| célibataire              | 972                           | 1.042                        | 1.042                         |
| marié                    | 1.023                         | 1.097                        | 1.097                         |

Au traitement des mariés s'ajoutent:

1) les allocations familiales mensuelles suivantes, d'après le nombre d'enfants à charge:

| Nombre d'enfants à charge | Période du 1-7-41 au 31-12-41 |                | A partir du 1-1-42 Pour tous les militaires |
|---------------------------|-------------------------------|----------------|---------------------------------------------|
|                           | Caporaux et soldats           | Sous-Officiers |                                             |
| 1                         | 29                            | 29             | 60                                          |
| 2                         | 79                            | 79             | 160                                         |
| 3                         | 160                           | 160            | 320                                         |
| 4                         | 333                           | 318            | 550                                         |
| 5                         | 575                           | 549            | 850                                         |
| 6                         | 817                           | 780            | 1150                                        |
| 7                         | 1059                          | 1011           | 1450                                        |
| 8                         | 1301                          | 1242           | 1750                                        |
| 9                         | 1543                          | 1473           | 2050                                        |
| 10                        | 1785                          | 1704           | 2350                                        |

2) l'indemnité de logement dont les **taux annuels** sont les suivants:

agglomération bruxelloise: 1.000 fr. par an.

agglomération anversoise, liégeoise et carolorégienne: 750 fr. par an.

autres localités: 500 fr. par an.

En ce qui concerne les allocations familiales et l'indemnité de logement, sont assimilés aux mariés, les militaires veufs, séparés judiciairement ou divorcés qui ont à leur charge **exclusive** des enfants âgés de moins de 21 ans.

En ce qui concerne les traitements, sont assimilés aux mariés, les militaires veufs, divorcés ou séparés judiciairement, même s'ils ne jouissent pas d'une allocation familiale.

N. B.: Il est à remarquer que les ayants droit ne toucheront pas l'intégralité du traitement indiqué ci-dessus. La circulaire ne donne aucune précision quant à l'importance de l'avance qui sera payée.

#### Aide aux Familles des prisonniers de guerre.

Le Lieutenant Général Keyaerts, Président de l'Office des Travaux de l'Armée Démobilisée, demande aux Hommes de Confiance des Stalags de lui signaler les soucis dont souffrent leurs compagnons de captivité.

„Des familles de nos prisonniers de guerre se trouvent parfois en difficulté, et il n'est pas de mois où l'appui de nos services ne soit sollicité en faveur de l'un ou l'autre, dont la situation de famille nous est contée par personne interposée.



„Cette aide sociale, matérielle ou morale aux familles doit être plus étendue encore en Belgique et les Hommes de Confiance des Stalags ne doivent pas hésiter à nous signaler les soucis, quels qu'ils soient, dont souffrent leurs compagnons d'infortune.

„Une confiance reçue par un camarade, par un chef, à qui le prisonnier s'est confié au sujet de sa famille ou de l'un des siens nous permettra, par votre entremise, d'intervenir en suscitant l'aide d'autres organismes avec lesquels nous sommes en relation permanente.“

#### Bagages perdus par les Combattants ou les Prisonniers.

Depuis quelque temps, des articles paraissent dans la presse au sujet des „Dommages de Guerre pour Combattants et Prisonniers“. L'O.T.A.D. communique que la question relative à la constatation et à l'évaluation des dommages causés par la guerre de 1940 aux objet personnels des militaires fait l'objet d'une étude aux fins d'établir la procédure à suivre en cette matière.

Il est donc prématuré pour les militaires ou leurs ayants droit de remplir, dès maintenant, un formulaire dont le modèle n'a pas été ariété par les organismes compétents.

#### Demande de pensions d'invalidité.

Le délai pour les demandes de pensions d'invalidité ou d'allocations militaires est d'un an à partir du renvoi du militaire dans ses foyers.

#### Envois de livres, d'articles de sport et d'instruments de musique.

Le service „Instruction et Récréation“ de la Croix-Rouge de Belgique, 80 rue de Livourne, à Bruxelles, envoie aux prisonniers de guerre, qui en font la demande, des livres, jeux divers, articles de sport, partitions de musique, sketches et pièces de théâtre. Dans la limite des possibilités actuelles, il leur fait parvenir des instruments de musique.

Une section dite „Universitaire“, rattachée au service précité, est à la disposition des prisonniers de guerre pour leur fournir, à titre gratuit, grâce aux subsides qui lui sont alloués par la Fondation Universitaire, les cours des Universités et Ecoles Supérieures belges ainsi que les livres de niveau universitaire de quelque domaine et de quelque nature qu'ils soient. La Section universitaire s'occupe en outre de donner aux prisonniers de guerre intéressés tous les renseignements et toutes les documentations utiles à l'entreprise ou à la poursuite de leurs études.

Les autorités allemandes n'autorisant plus l'emploi des cartes imprimées pour l'envoi de livres à un prisonnier de guerre déterminé, les demandes doivent être centralisées par l'Homme de Confiance et doivent mentionner pour chaque prisonnier la profession ou la compétence spéciale (étudiant, ouvrier électricien, etc...). Le service „Instruction et Récréation“ s'efforcera également de satisfaire les désirs qui lui seront soumis par l'intermédiaire des familles.

#### Accusé de réception des colis individuels.

La Croix-Rouge de Belgique insiste à nouveau pour que les cartes accusés de réception des colis lui soient renvoyées **immédiatement**, dûment complétées, datées et signées.

#### Marraines de Prisonniers.

Le service „La Marraine du Prisonnier“ de la Croix-Rouge de Belgique (le seul service officiel pour cette activité) est toujours à l'entière disposition des prisonniers de guerre pour procurer une marraine à ceux dont la famille ne peut supporter la charge de l'envoi régulier de colis de vivres.

Les intéressés doivent adresser leur demande au service: „La Marraine du Prisonnier“ 154, avenue Louise, à Bruxelles.

#### Envois mensuels de cigarettes et de sardines.

Le Comité International de la Croix-Rouge nous fera mensuellement des envois de cigarettes et de sardines. Ces envois permettront de distribuer deux boîtes de sardines et 80 cigarettes par homme.

#### Liebesgaben reçus en Août.

Par l'intermédiaire du Comité International de la Croix-Rouge:

598 boîtes de sardines  
25000 cigarettes.  
De la Croix-Rouge de Belgique:  
36 colis pour nécessiteux  
284 dentifrices ”  
300 citrons  
290 paquets de minéralisant „Meurice“.

#### Collecte en faveur du „Secours d'Hiver“.

Reçu du Kdo 9: 11 RM., du Kdo 45: 1 RM.  
Total au 30—9—42: 141 RM.

L'Homme de Confiance des Belges,  
Adjudant Duchesne

## PROCURATIONS

De plus en plus je reçois pour légalisation des procurations qui, n'étant pas établies selon les règles, ne sont pas valables. Rappelons donc ce qui a été écrit dans les premiers numéros de Présence.

1°/ Toute procuration doit être écrite à l'encre.

2°/ Elle doit autant que possible être écrite de la main de l'intéressé. Mais cela n'est pas impératif; toutefois si elle est écrite par un autre camarade, celui qui signe doit obligatoirement écrire de sa main sous le texte: „Bon pour pouvoir“, dater (en lettres) et signer.

3°/ Toute procuration doit être faite en présence de deux Sous-Officiers français: ces deux S-Officiers indiqueront très lisiblement leur nom, prénoms et leur formation militaire: (Ex: Sergent Dupont Jean 109<sup>e</sup> B. C. P.) et signeront.

4°/ Toute procuration doit être légalisée par l'homme de confiance du Stalag qui a reçu sur ce point le pouvoir d'un Officier public (maire ou commissaire de police). Veillez donc à nous laisser, au bas des pages, une place suffisante pour l'apposition des mentions de légalisation et des cachets: soit une dizaine de lignes.

5°/ Enfin, petit détail pratique, joignez aux procurations écrites sur feuille séparée une enveloppe sur laquelle vous inscrirez l'adresse du destinataire. Faites-le chaque fois que vous le pourrez, cela me facilitera la tâche.

Tout cela est quelque peu minutieux, mais ce ne sont pas des „chinoiseries“: vous devez réfléchir sérieusement non seulement à ce que vous faites, mais-plus encore — à ce que vous faites faire par un autre, qui vous représente, même si cette autre personne est votre femme. Il faut être clair, net précis tant dans l'expression de votre pensée, que dans la rédaction du papier. Si vous êtes embarrassés, ne consultez pas votre seul voisin de lit, ou votre compagnon de travail: voyez votre homme de confiance qui, surtout dans les grands Kdos, a une expérience pratique de ce petit travail. Et si votre affaire est tant soit peu compliquée, votre Homme de confiance nous écrira: il vaut mieux perdre 15 jours en renseignements qu'écrire n'importe quoi sur une carte ou une lettre, que je suis bien obligé d'envoyer pour que vous ne perdiez pas le coupon réponse, bien que votre texte n'ait aucune valeur. Enfin si dans votre Kdo il n'y a pas de sous-officier, faites signer votre homme de confiance: je compléterai ici.

Les mêmes observations s'adressent à nos camarades Belges, qui doivent remplir leurs formulaires selon leur loi, différente de la loi française. Qu'ils suivent donc très scrupuleusement les indications générales déjà reçues, ou les instructions jointes à chaque acte qui leur est transmis.

Jean Goubert — Robert Duchesne

## ET VOICI NOVEMBRE . . .

La captivité nous séparant du reste des humains, creuse en nous plus profondément certains sentiments: la ferveur pour nos morts est de ceux-là, et la fête de la Toussaint nous rappelant l'invisible présence de nos disparus doit être chère à notre coeur.

„Bleus ou noirs, tous aimés, tous beaux  
Ouverts à quelque immense aurore  
De l'autre côté des tombeaux  
Les yeux qu'on ferme voient encore.“

Pourquoi cherchez vous parmi les morts celui qui est vivant? lit-on sur la tombe d'Ozanam. Ces héros que l'Eglise chante, c'est notre vieux père peut-être qui de ses mains calleuses a gagné notre pain, et notre vieille maman qui a usé ses yeux en de trop longues veillées! Ces morts nous parlent et après avoir eux-mêmes fait courageusement leur „métier d'hommes“, ils nous demandent de continuer leur rude labeur, de prendre chacun à notre place notre part de responsabilité, pour rebâtir un monde nouveau fait de beauté, de bonté, de fraternité, de justice et de grandeur. N'oublions pas qu'on arrive peu à peu à devenir ce qu'on a voulu être ou ce qu'on s'est résigné à être. Ne nous résignons jamais à diminuer: comprenons que „la vie consiste à se surpasser soi-même pour valoir“ et donner à tous notre part magnifique de sacrifice et de dévouement.

Ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent...

Ceux qui marchent pensifs épris d'un but sublime

Ayant devant les yeux, sans cesse, nuit et jour

Ou quelque grand labeur ou quelque saint amour

Ceux dont le coeur est bon, ceux dont les jours sont pleins

Ceux la vivent Seigneur, les autres je les plains

Car de son vague ennui le néant les enivre

Et le plus lourd fardeau, c'est d'exister sans vivre.

Vivre! mais vivre ensemble, car „la vie reçue socialement est faite pour être vécue socialement“ et n'a de grandeur que dans ce sens. Ne nous ignorons pas et ne passons pas indifférents les uns aux autres. Cette réserve fait souvent que l'on vit l'un à côté de l'autre, sans se comprendre et que chacun nourrit pour l'autre des sentiments d'indulgence et



d'ignorante pitié qui forment un mur plus infranchissable qu'aucune haine (J. Rivière). Quand nous rencontrons un homme qui ne pense pas dans le même sens que nous, comprenons que notre devoir est de pénétrer à l'intérieur de cette pensée, de nous dire qu'elle est orientée vers la vérité et de croire cet homme ami du vrai comme nous et sincère autant que nous. L'aspect du réel qui nous frappe n'est pas toujours le seul aspect que ce réel présente et le seul sous lequel on doive l'envisager.

Pensons à tous nos défunts, nos parents, nos amis, nos camarades qui sont tombés au champ d'honneur et ceux qui tristement sont morts en exil — que cette pensée nous engage à nous unir pour reconstruire notre France. Cette France, ivre des vérités nouvelles, entêtée des vieilles vérités chères à toute âme éprise du genre humain".

Abbé Thieffry  
aumônier du Stalag

## MUTUELLE du STALAG XX B

### Rapport mensuel — Septembre 1942.

|                                  |             |
|----------------------------------|-------------|
| Fonds de secours . . . . .       | RM. 3434.98 |
| se décomposant comme suit:       |             |
| situation au 30 août 1942 . . .  | RM. 1578.37 |
| cotisations et dons perçus en    |             |
| septembre . . . . .              | RM. 1859.31 |
| Total . . . . .                  | RM. 3437.68 |
| déduction faite de l'achat d'un  |             |
| registre . . . . .               | RM. 2.70    |
| Total général . . . . .          | RM. 3434.98 |
| Dépôt à la verwaltung du St. . . | RM. 3148.80 |
| Solde en caisse . . . . .        | RM. 286.18  |
| <hr/>                            |             |
| Demande de secours . . . . .     | 129.—       |
| Dossiers transmis pour           |             |
| enquêtes . . . . .               | 77.—        |
| Secours immédiats prévus . .     | RM. 3850.—  |

En attendant l'impression des cartes de mutualistes, je prie les délégués de vouloir bien continuer à distribuer à chaque cotisant quittant son kommando, la carte prévue au rapport de Présence No 10 et attestant les versements mensuels.

Le commissariat général aux P. G. et aux Familles de P. G. nous a donné en date du 28 août quelques précisions sur l'organisation de ses services.

1. Création d'un centre d'entraide de Camp qui sera en communication avec nous sous le contrôle du commissariat.

2. Le centre d'entraide du Stalag XX B fera les enquêtes sur les familles nécessiteuses que notre mutuelle lui recommandera. Ces enquêtes seront menées par les centres d'entraide locaux qui existent dans toute la France.

3. En aucun cas l'argent recueilli par notre Mutuelle ne sera versé à d'autres familles que celles de notre Stalag.

En attendant la création du centre d'entraide du Stalag XX B, j'ai adressé nos demandes d'enquêtes directement aux Maisons du prisonnier installées dans chaque département de manière à obtenir les renseignements qui nous permettront de distribuer les premiers secours.

Je ne sais si cette pratique sera maintenue, mais je crois qu'il y aura pour tous un grand intérêt à utiliser les services de notre centre d'entraide français. Celui-ci aura plus de facilité que moi-même, à suivre et à contrôler la bonne transmission des enquêtes et des allocations.

Dans mon rapport du mois d'août 1942, je répondais à certaines craintes de nos mutualistes relatives à la rapidité des enquêtes et à la bonne distribution des secours. Le commissariat général aux P. G. et aux familles des P. G. m'a transmis de nombreux détails sur le fonctionnement de l'organisme d'entraide nouvellement créé. Je vous en extraie les paragraphes les plus importants qui modifient dans la lettre ce que nous nous étions proposés.

**Envois de fonds.** Les fonds recueillis dans le Stalag, tant par les cotisations des membres de la mutuelle que par les dons et les quêtes faites à l'occasion des fêtes, manifestations sportives, théâtrales, expositions... seront transférés par mes soins au compte qui nous sera ouvert à Paris.

Cet envoi de fonds sera effectué en utilisant la formule habituelle de transfert d'argent des prisonniers. Avis de transfert avec indication du montant et de la date de départ sera envoyé au centre d'entraide qui sera chargé de la distribution des secours.

Muni de notre avis de transfert, le commissariat fait le nécessaire pour obtenir en France, soit auprès du Secours National, soit auprès de tout autre organisme financier, une avance de fonds égale au montant du transfert. Cette avance est obtenue en un mois (alors qu'il faut quatre à six mois pour

le transfert de fonds en France). L'argent est donc rapidement mis à la disposition du centre d'entraide du Stalag XX B.

**Distribution des secours.** Les demandes de secours que vous m'avez adressées conformément à l'article 3 de notre règlement intérieur feront l'objet de fiches individuelles qui seront transmises soit directement au centre d'entraide du département de l'intéressé, soit par l'intermédiaire du Centre d'entraide du Stalag XX B, en création.

A ce sujet, j'informe les délégués de la Mutuelle que j'ai pu faire imprimer quelques formules de fiches individuelles, dont je tiens un exemplaire à leur disposition, ce qui leur permettra de transmettre très précisément tous les renseignements requis.

**Fiches individuelles.** Le centre d'entraide du Stalag XX B fait procéder sur place aux enquêtes nécessaires. Elles sont faites par les soins de ses délégués qui ont dans toute la France les moyens d'investigations voulus, depuis l'extension de l'action du Commissariat aux Familles des P. G. et l'absorption par le Commissariat de l'organisme „La Famille du Prisonnier“.

Ces enquêtes évitent que certaines familles ne reçoivent des secours de plusieurs cotés à la fois, tandis que d'autres en seraient privées.

Selon notre règlement intérieur, au vu du résultat de l'enquête, le bureau décidera du montant et de la fréquence du secours qui sera attribué aux familles de nos camarades. Périodiquement j'adresserai la liste des secours à distribuer au Centre d'entraide du Stalag, c'est alors que se fera la distribution de ces secours. Elle est faite non par le moyen banal, anonyme du mandat poste, mais par l'intermédiaire du Centre d'entraide local qui fonctionne dans chaque „Maison du Prisonnier“ et qui étend peu à peu des ramifications dans toute la France. Le montant de chaque secours est expédié au centre d'entraide local qui envoie sur place remettre les fonds à la famille à secourir, un prisonnier libéré, si possible du même camp que le prisonnier intéressé. Dans cette visite, le Prisonnier est accompagné en principe par sa femme, ce qui répond à la préoccupation de réaliser une liaison entre femmes et familles de prisonniers libérés et de prisonniers encore captifs, liaison précieuse pour l'entraide matérielle et morale.

Enfin les fonds étant ainsi distribués, les comptes-rendus sont faits par le Centre d'entraide local au centre d'entraide du Stalag et par ce dernier à notre mutuelle, laquelle sera ainsi tenue scrupuleusement au courant de la façon dont ont été répartis les fonds adressés.

**Conclusion.** Le mécanisme de l'oeuvre générale d'entraide qui est exposé plus haut peut paraître au premier examen un peu compliqué; mais dans la pratique, et suivant les résultats déjà acquis, il fonctionne sans risques et sans longs délais. On peut résumer l'efficacité en disant que un mois après réception à Paris du simple avis de dépôt de fonds, notre centre d'entraide de camp disposera des secours destinés aux familles dont l'enquête aura déterminé le besoin compte rendu est fait ensuite à notre mutuelle de l'emploi des fonds recueillis et transférés.

Si j'ai tenu à m'étendre aussi longuement sur l'organisation existante en France et sur les bons résultats que nous devons espérer, c'est pour bien vous prouver à tous, mutualistes ou non, que nous pouvons accomplir notre tâche avec toutes les garanties nécessaires.

Beaucoup d'entre vous nous ont compris et nous ont adressé leur témoignage de satisfaction. Notre mutuelle a répondu à leurs aspirations (un kommando a même matérialisé ce témoignage en m'adressant ses cotisations à compter de janvier 1942). Plusieurs autres m'ont écrit: „Bravo pour la mutuelle, je vous envoie nos cotisations de ce mois quoiqu'il n'y ait parmi nous aucun camarade dont la famille soit dans le besoin.“ A tous ces amis de la première heure, le bureau me prie de transmettre ses remerciements et ses félicitations.

Mais hélas! Les chiffres sont les chiffres, et pour votre secrétaire-trésorier, ils parlent... Un simple aperçu de mon carnet de contrôle des versements laissent apparaître des vides peu rassurants en face de nombreux kommandos, et si je consulte le total des cotisations perçues durant ce mois, je n'arrive à dénombrier que 3700 mutualistes sur les 8500 que nous sommes. Des versements sont annoncés qui porteront ce chiffre à un effectif dépassant largement les 50 %.

De beaucoup de petits et de moyens kommandos, je suis sans nouvelles: cela n'a pas été sans nous surprendre car c'est précisément en leur faveur que nous avons étendu le système de mutuelle qui existait au camp central et dans les gros kommandos de ce stalag, dans lesquels le nombre même des cotisants permettait d'adresser des secours et l'organisation d'un service d'aide aux familles. Je crois que les délégués n'ont pas considéré sous cet angle la création de notre mutuelle et je suis persuadé qu'ils voudront bien consulter à nouveau les hommes dont ils ont la charge morale, ou nous consulter sur les points qui pourraient soulever des objections.



Quelques délégués, parce qu'ils n'approuvent pas notre initiative, se sont permis de refuser à ceux qui ont mis en eux leur confiance, le soin de transmettre des cotisations, essayant ainsi de démolir ce que nous avions voulu construire en toute sincérité et loyauté.

A ces derniers, je ferai simplement constater qu'ils ont failli à leurs devoirs d'homme de confiance de leur kommando et pour eux, je reprends ce que Mr Boutry leur écrivait dans „Présence“ No 6: „Devoir envers les camarades: les renseigner, les aider... sur le plan individuel en essayant d'améliorer les conditions matérielles et morales de la vie du kommando“. La liste serait longue, si je voulais présenter à vos yeux toutes ces situations désespérées qui sont passées sous les miens: il me suffira de vous exposer quelques cas qui m'ont été soumis et qui peuvent influencer péniblement le moral de vos camarades. Sur les 129 dossiers reçus, il en est près d'un tiers se rapportant à des pères de familles de 3 enfants dont la mère dispose uniquement d'allocations militaires — d'autres ont des soucis pour leur épouse malade, pour leurs enfants en maison de santé ou chez eux faute de moyens pécuniaires pour permettre les soins indispensables... Vous ne pouvez oublier non plus ces familles désolées de la mort d'un être cher, décédé loin du pays de France, et dont le souvenir ne se retrouvera plus que dans les objets familiers au milieu desquels il a vécu ou dans l'enfant auquel il a laissé ses traits....

Toutes ces situations vous les connaissiez déjà, il aura seulement suffi que je vous les expose à nouveau pour que vous pensiez à venir en aide à vos camarades dispersés dans tous les kdos grands et petits. Souvent vous avez entendu dire que le Français est un sentimental et qu'il s'apitoyait rapidement en cotoyant la misère: je **veux croire** que cette longue captivité ne vous aura pas fait perdre cette particularité de notre race, et que vous n'hésitez pas à vous inscrire près de votre délégué et à verser la somme modique qui nous permettra de faire face aux nombreuses demandes de secours qui nous parviennent.

P. Saint Venant

Une quête faite à l'occasion des séances du G. A. Willenberg a produit une somme de RM. 34.68.

De Bischofsberg, on m'annonce également un envoi à la suite des représentations données pour la réouverture du théâtre RM. 275.—

Grand Merci à tous.

S-V.

## NOTES D'ART

L'exposition „Choses du Théâtre“ n'est plus. Après un périple de trois mois à travers la Prusse Occidentale, elle s'est achevée, le 12 octobre dernier, au Kommando 9, Schichau, à Elbing.

Au cours de ses déplacements elle a atteint beaucoup de nos camarades des Kommandos. S'ils n'ont peut-être pas trouvé d'abondance en la visitant ce qu'ils attendaient — nous avons été les premiers à déplorer, par exemple, que le manque de moyens de transport nous ait obligé à réduire la charmante série des maquettes montées et des reconstitutions scéniques — du moins furent-ils toujours intéressés par ce qui leur a été montré et nous en ont-ils chaleureusement prouvé leur satisfaction.

Cinq Kommandos importants, des collectionneurs, et les groupes théâtraux français et belge du Camp Central avaient répondu à notre invitation. Ces diverses participations ont imposé les six sections principales de l'exposition. Nous avons été heureux de pouvoir y joindre une rétrospective du théâtre français du Stalag XX A (Thorn). A chacune de ces sections fut attribué un panneau, complété par une vitrine pour les documents particulièrement précieux (autographes, dessins, programmes, photographies, livrets....)

Répondant à ce que chacun venait y chercher, l'exposition pouvait être regardée au triple point de vue, art, théâtre, curiosité. De la rapide revue des pièces exposées que nous allons faire nous verrons surgir des artistes de classe. Décorateurs improvisés, ils réunissent autour d'eux la cohorte des acteurs et de leurs aides.

Toutes les maquettes de la section française de Willenberg étaient de Guy-Gérard Noël. Virtuosité élégante du rendu métier sûr, qualités picturales d'une fraîcheur exceptionnelle, tout est attachant dans l'oeuvre de cet artiste. Les trois maquettes montées de Vivet et Beun nous restituaient fidèlement, grâce à la minutie des détails allée au jeu savant des éclairages, l'ambiance du plateau avec de tels décors. Deux suites remarquables: les douze maquettes de costumes pour „Lolita“, travaillées à l'aquarelle sur fond clair et les sept charges d'acteurs, spirituellement enlevées à la gouache sur papier teinté.

Section belge. Les maquettes de rideaux de Lucien Beun, et les reconstitutions scéniques, finement exécutées par nos amis wallons, merveilleux petits jouets de bois, ont vivement intéressé.

Un gros effort a été tenté par le Kdo. 9 — Elbing Schichau — qui a exposé sept maquettes montées dues au décorateur Devies. Elles frappaient par leur conception large du décor appliqué à une scène de dimensions imprévues. Retenons une forêt de grande allure d'une somptueuse harmonie de couleurs, qui semblerait plus digne de servir de cadre à un drame wagnérien qu'à un sketch comique tel que „Roncevaux“, et un bon intérieur de bourgeois du XV<sup>e</sup> siècle pour „Gringoire“.

Le Kdo. 147 — Danzig-Strohdeich — consacrait Cyrus Fianza et André Pédraglio. Que ce soit chez le décorateur ou chez l'affichiste, même talent souple, distingué, souvent en demi-teintes. Les maquettes de Fianza montraient l'excellence du programme théâtral de ce Kdo. Quant à l'artiste, il était facile de discerner dans telle perspective de salle à manger pour „La Mairaine de Charley“, le digne élève de Leleu, cependant qu'il s'affirmait personnel dans son patio pour „Le Choeur Kartoff“, ou traditionaliste, composition pour „Gringoire“ (occasion de comparaison). Fragile petite maquette montée 1<sup>er</sup> Acte de „Marius“, très couleur locale.

De l'ensemble présenté par le Kdo. 160 — Danzig-Bischofsberg — maquettes de décors et affiches de Pierre Bonvallet étaient à retenir. Ingénieuses trouvailles dans les dispositions scéniques et dans les rapports de tons. Tableau des „Automotistes“ de la revue „Le Pays du Fou-Rire“. Atmosphère troublante de canal dans „Lui“ de la revue „Quel Joli Temps“. Noté les perruques en filasse, oeuvre de Louis Carreau.

Au Kdo. 166 — Kriegsmarine Arsenal, à Gotenhafen — s'affirme un artiste d'une forte personnalité: Paul Nicolas, qui offrait à notre admiration une grande ébauche à l'huile „La Vedette dans les coulisses“. La plupart des maquettes de décors étaient de Pierre Lavigne. Le hasard nous avait fait découvrir pour elles une curieuse présentation par transparence. Las! Faute de place, il ne nous a pas été possible de la réaliser. Nous le regrettons d'autant plus que ce procédé donnait aux couleurs une intensité lumineuse très théâtre. Deux évocations de Roger Tapin plaisaient par la délicatesse du coloris.

Animant la rétrospective théâtrale de Thorn, quelques très bonnes maquettes de décors de Pierre Bonvallet pour „Trompe la Chance“ et „Sud“, deux des principales pièces jouées sur la scène du Fort XI en 1941.

Que se dégage-t-il de cette exposition?

D'abord, un effort partout accompli pour maintenir dans tous les domaines les traditionnelles qualités du théâtre français, effort d'autant plus remarquable et méritoire qu'il se fait le plus souvent dans des conditions matérielles difficiles. Ensuite, une affirmation des personnalités. Celui qui ressent le besoin de s'exprimer le fera, en dépit des circonstances souvent contraires.

J.-M. Lannegrand d'Augimont

## COMITÉ D'ETUDES

**Mesures spéciales prises en faveur des étudiants, prisonniers de guerre, candidats à des examens de l'Enseignement supérieur**

Le journal officiel des 3 et 6 septembre 1942 publie un décret intéressant les étudiants prisonniers de guerre, qui désiraient à leur retour de captivité passer les examens suivants:

1. Chacune des deux parties du baccalauréat, 2. chacun des examens de fin d'année des facultés de droit, 3. chacun des deux examens de la capacité en droit, 4. chacun des examens de validation de stage et de fin d'année des facultés de médecine et de pharmacie, 5. les examens et stages de chirurgiens dentistes, 6. les examens prévus pour l'obtention des diplômes et certificats d'études supérieures de lettres ou de sciences, et du certificat d'études physiques, chimiques et biologiques.

Pour chacun de ces examens, trois sessions spéciales seront tenues au cours de chaque année scolaire; elles seront réservées aux prisonniers de guerre qui devront présenter une demande d'inscription au recteur de l'université de leur choix, dans le délai d'un an à partir du jour de leur démobilisation. Ces mesures sont applicables pendant 3 années, comptées à partir de celles des dates du 1<sup>er</sup> Janvier, du 1<sup>er</sup> Mai, du 1<sup>er</sup> Septembre qui suit immédiatement la date de démobilisation, pour ceux qui seront démobilisés ou rapatriés après le 30 juin 1942.

Il est à noter que pour un examen déterminé, un candidat ne pourra bénéficier de plus de trois sessions spéciales; s'il subit trois échecs à ces trois sessions il reprend la règle commune; l'admissibilité acquise à une session spéciale reste valable pour les deux autres. Le programme des examens correspondant à ces sessions spéciales sera fixé par décret dans un délai de deux mois. Il sera possible de prendre des inscriptions cumulatives dans les facultés; enfin nul ne sera autorisé à se présenter lors de la même session spéciale à deux examens normalement séparés par une année de scolarité (Exemple les 2 parties du bachot, de la capacité en droit, etc....)



Pour les candidats qui n'ont pas pu faire d'études pendant leur captivité, les durées d'application des mesures prévues pourront être augmentées d'une ou deux années, par décision du recteur, à condition que soient fournies les justifications nécessaires et si possible une attestation de l'Homme de Confiance du Stalag ou du détachement.

De plus pour permettre aux candidats anciens prisonniers de prouver que l'expérience qu'ils ont acquise pendant leur captivité a enrichi leur personne et les rend ainsi plus aptes à l'exercice de leur profession, une épreuve facultative écrite et orale sera ajoutée à celles qu'ils auront normalement à subir, dont les conditions seront fixées ultérieurement.

#### Certificat de scolarité. (J. O. 6 septembre 1942)

Dans tous les camps et détachements de prisonniers de guerre où des études ont pu être organisées, les directeurs d'études, les professeurs, qu'ils appartiennent ou non à l'Université, pourront délivrer à tous ceux de leurs étudiants qui en feront la demande, un „certificat de scolarité“ complété par tous les documents renseignant sur le niveau des études et sur la valeur des résultats acquis.

Si des examens écrits ont eu lieu, les compositions écrites, leurs notes, les appréciations du jury seront jointes au „certificat de scolarité“.

Lorsqu'un prisonnier de guerre s'inscrit pour un examen d'une session spéciale, il présentera son certificat de scolarité au doyen de la faculté intéressée: le jury devra en tenir compte à chacune de ses délibérations. Le doyen de faculté pourra après examen du certificat dispenser le candidat de certaines épreuves écrites ou orales, ou l'autoriser à se présenter à la même session spéciale à deux examens régulièrement séparés par une certaine durée de scolarité.

Jean Aufray

## MOUVEMENT PETAIN

### CHANTIERS DE LA JEUNESSE

#### Naissance et développement

C'est le 31 juillet 1940 qu'un décret signé par le général Weygand ordonne la création des chantiers de la jeunesse. Mais dès le 4 juillet le commandement des jeunes gens mobilisés les 8 et 9 juin avait été confié au général de La Porte du Theil. A cette date on estimait leur nombre à 40.000 environ. Lorsqu'ils furent regroupés on en trouva 92.000.

Le général de La Porte du Theil résume ainsi les instructions qu'il reçut le 4 juillet: „J'ai été chargé de prendre le commandement d'un nombre indéterminé d'hommes, répartis sur des points indéterminés, puis de faire ce que je pourrais avec eux...“ C'est dire que dès le début une tâche immense s'impose. Partant de zéro et dans un temps record il faudra créer des organismes capables de répondre aux besoins suivants:

„Moralement, reprendre en main tous ces jeunes gens désemparés qui venaient de subir un choc terrible et dont on pouvait craindre qu'ils ne fussent pour longtemps aigris et ruinés.“

„Matériellement, les répartir dans des camps, achever de les habiller, les visiter, les vacciner, les nourrir, les faire travailler.“

Ce fut l'oeuvre d'une poignée d'hommes de tout âge, de toute condition, de toute profession qui dès la première heure répondirent à l'appel du commandement. Ces hommes qui furent les premiers chefs des chantiers mirent en pratique les qualités bien françaises de dévouement, d'initiative, de joie de l'obstacle à vaincre.

... et ça a marché.“

Des cette époque il apparaissait déjà que dans l'avenir il serait nécessaire de transformer les chantiers en un organisme d'état susceptible de réunir et de fondre ensemble tous les jeunes gens du pays. On trouve l'expression de ce souci dans une phrase du général Weygand, alors Ministre, commentant le décret du 30 juillet 1940: „J'ai considéré comme impossible que les jeunes Français, le service militaire obligatoire étant supprimé, ne marquent pas leur entrée dans la vie d'homme sans servir leur pays d'une façon ou d'une autre. C'est là une chose indispensable.“ Après une étude faite dans la fin de l'année 1940 une série de lois et décrets datés du 18 janvier 1941 organisent définitivement les chantiers de la jeunesse. Aux termes de ces lois et décrets tout citoyen français du sexe masculin doit accomplir un stage de huit mois dans les chantiers au cours de sa vingtième année. Pour les inscrits maritime des chantiers de la marine sont ouverts.

Depuis le 24 août 1941 est constituée une association des anciens des chantiers (A. D. A. C.) Elle est présidée par le commissaire général. Son but déclaré est de prolonger et de développer au delà du stage obligatoire, l'enseignement donné

et les pratiques observées dans les chantiers sur les plans de vie personnelle, sociale et nationale.

Il faut noter que les chantiers de la jeunesse sont interdits en zone occupée.

#### Commandement et administration

Les chantiers de la jeunesse sont placés sous l'autorité d'un **Commissaire Général**: le général de La Porte du Theil. Il est assisté d'un **Commissaire Général adjoint**.

L'unité de base pour l'administration des chantiers est le **Groupe**. Le personnel de direction comprend des **Commissaires**, des **Commissaires adjoints**, des **Commissaires assistants**, des **Chefs de Groupe**, des **Chefs ouvriers**, des **Moniteurs d'initiation professionnelle**, et des **Moniteurs d'éducation Physique**.

Les chantiers sont actuellement groupés en six régions différentes comprenant 52 groupements. Les groupements comprennent eux-mêmes un certain nombre de chantiers, eux-mêmes divisés en équipes. L'Equipe est la cellule de base des chantiers de la jeunesse. Chacun des contingents d'incorporation comprend environ 100.000 Hommes.

La tenue des équipiers est l'uniforme vert forestier (rappelez-vous la teinte des tenues des gardes forestiers) avec le large béret vert. Celle des chefs comprend le blouson beige. Les insignes des grades (étoiles d'or) sont portés sur barrette blanche pour les chefs du commissariat général, sur barrette bleue pour ceux des commissariats régionaux et sur barrette rouge pour les chefs des chantiers.

Le drapeau des chantiers porte la francisque et la devise „Travail, Famille, Patrie“.

#### L'Equipe

J'ai dit plus haut que l'Equipe était la cellule de base des chantiers. Selon le Commissaire général c'est la cellule élémentaire ou s'élaborent et se partagent les sentiments par lesquels s'exprime la vie de toute société. L'Equipe a sa maison, l'idéal c'est quand elle l'a bâtie de ses mains, à tout le moins doit-elle l'orner, la meubler à sa guise, lui donner un cachet. L'Equipe a ses traditions si récentes soient-elles. Elle a son chantier, son oeuvre propre dont elle est fière. Tous y collaborent. Elle a ses joies, ses tristesses, ses succès et ses revers, ses moments d'enthousiasme, ses heures de assidue. Elle a son honneur.

Un équipier n'est pas celui qui exécute au commandement un geste matériel déterminé, il a sa part à la vie d'équipe, c'est à dire sa place au conseil, sa voix au chapitre.

Le soir, à la veillée, autour du foyer, l'Equipe réunie après l'effort physique se détend. Elle examine la route suivie et celle qui s'ouvre devant elle, bâtit ses projets, chante, bavarde ou se tait.

Le chef d'équipe est celui qui va devant, on le sait dans l'équipe. Il a moins besoin d'expérience ou de métier, d'âge ou de grade que d'une vie intérieure plus intense et qui rayonne d'avantage.

#### La vie dans les Chantiers

Il est difficile de retracer dans le cadre restreint de ce journal la vie menée dans les divers chantiers, autrement que sous la forme d'un emploi du temps assez sec. Aussi je conseille à ceux qui le pourront de lire le livre de Robert Vaucher „Par nous la France-Ceux des chantiers. L'Auteur a saisi sur le vif la vie de chaque jour, décrit dans une forme prenante les manifestations et fêtes organisées par les jeunes des chantiers.“

Dans l'emploi du temps une large place est réservée à l'éducation morale et à l'éducation civique. Une partie de la journée est utilisée à parfaire l'éducation professionnelle des jeunes, à les initier à des tâches qui pourront leur être utiles au retour dans la vie normale. En dehors de cela, les jeunes sont aussi employés à des tâches d'intérêt national. Ce sont soit des travaux de forestage: Le Chantier No 1 „Maréchal Pétain“ a fourni dans la période du 1er septembre 1940 au 1er janvier 1941, 500.000 kilogs de charbon de bois pour gazogène, 7900 stères de bois de mine, 4110 stères de bois de papeterie. Ce sont encore des constructions de stades dont la jeunesse de France à besoin, l'aide à la culture (moisson, vendange), la pêche pour les chantiers de la marine. etc....

Il faut signaler que ces travaux ne sont exécutés par les Chantiers de la Jeunesse que lorsque la main d'oeuvre fait défaut et en ce qui concerne le forestage bien souvent dans des endroits où l'exploitation civile ne tient pas à s'engager: risques trop grands, profits trop restreints, etc....

#### Le problème des cadres

En août 1940, le manque de temps obligea, pour créer les chantiers, à utiliser comme chefs tous les hommes de bonne volonté qui se présentèrent. Si la plupart furent à la hauteur de l'immense tâche, certains se révélèrent par la suite soit



dénués des qualités morales indispensables, soit de l'autorité capable de s'imposer à des jeunes que la défaite avait volontiers rendus ennemis de toute discipline. D'autre part l'organisation des chantiers n'étant pas une chose rigide et laissant beaucoup d'initiatives en dehors des grandes directives générales, la responsabilité des chefs est grande. Il importe que ceux-ci aient à côté d'eux des adjoints à la taille de cette responsabilité.

C'est ce qui a amené la création d'écoles de chefs. Elles s'emploient à fournir aux chantiers des Chefs qui répondent à la définition: „Le chef doit être le meilleur.“

Les chefs sont choisis dans les chantiers par leurs supérieurs immédiats et à cause des qualités morales, physiques dont ils font preuve chaque jour, de leurs connaissances professionnelles et de leur allant. Ils sont ensuite tenus de faire un stage de quatre mois dans une école de cadres. Là, ils reprennent pendant cinq semaines le rang de simple équipier, puis de chef d'équipe. La dernière partie du stage est consacrée à la formation personnelle et à l'étude du rôle de chef. Pendant ces quatre mois aucune permission n'est accordée. Les chefs sont soumis à un emploi du temps très serré ou alternent les cours, les séances d'éducation physique, les causeries et les travaux d'intérêt général. Chaque soir, à la veillée est faite la critique de la journée.

### Doctrine des chantiers

Il n'existe pas de doctrine présentée sous une forme méthodique, ordonnée et complète. Le Commissaire général actuel n'envisage pas pour l'instant la possibilité de la présenter sous une pareille forme. Pour bien comprendre la pensée des organisateurs il faut lire les instructions contenues dans les bulletins des chantiers, instructions qui sont progressivement adaptées aux circonstances. On lira avec intérêt le livre du général de La Porte du Theil. „Un an de commandement des chantiers de la jeunesse“. Jour par jour on y peut suivre l'élaboration d'une doctrine, la mise en place d'une organisation, le développement des idées relatives à l'éducation des jeunes et des cadres.

J'emprunte à la conclusion de ce livre quelques phrases qui feront mieux ressortir le but des chantiers de la jeunesse:

„Nous poursuivons un but d'éducation. Il serait absolument désastreux de vouloir couler tous les individus dans le même moule. Le respect de la personnalité humaine reste pour nous un dogme imprescriptible et sacré. Je crois qu'aucun vrai Français n'accepterait qu'il y soit porté atteinte.“

„Il est nécessaire que jeunes des villes et des campagnes paysans, ouvriers, intellectuels fraternisent et c'est la raison même de la constitution des chantiers.“

Le commissaire général insiste également sur le fait que: une méthode, une forme de direction unique ne se conçoit pas pour les chantiers. En effet les tâches sont très diverses, les climats différents. Le chef d'un chantier de montagne ne peut diriger suivant des données valables pour un chantier maritime. D'autre part ce qui importe c'est „d'obtenir que chaque jeune devienne un bon Français, travailleur, honnête, loyal à ses chefs, qui excelle dans sa profession. Cela dépend des jeunes et des chefs suivant leur tempérament différent. „D'où difficulté de codifier les activités tant morales que matérielles.“

„De plus l'organisation des chantiers dépend étroitement de ce que sera demain. Il faut être capable de l'adapter instantanément à une situation dont le développement nous échappe, mais influe sur notre structure et celle de nos hommes.“

„Tout cela ne s'accommode nullement de règlements trop précis, d'une doctrine fermement arrêtée et traduite dans des rites qu'on voudrait imaginer immuables.“

Là se terminera cet aperçu sur les chantiers de la jeunesse, aperçu qui j'espère sera assez complet pour donner une idée de ce qu'ils sont, mais que chacun aura intérêt à com-

pléter lorsqu'il pourra prendre connaissance des deux livres cités plus haut. Ces livres se trouvent à la bibliothèque du camp de Willenberg.

Michel Larue

### Pour les Orphelins de Guerre

Orphelins de l'autre guerre nous pouvions espérer que le sacrifice de nos pères, uni à notre enfance difficile, serait un gage suffisant à la Paix. Alors que la plupart venait de fonder un foyer ou était sur le point de le faire, la guerre que nous avons tant de raisons de craindre, vint nous arracher des bras des êtres aimés.

Le coeur douloureux nous sommes partis, pour cette FRANCE à qui nous avons déjà tant donné et pour qui nous allions offrir notre vie.

Beaucoup sont tombés; nombreux, nous sommes captifs, gage palpitant d'une France infiniment douloureuse. De notre souffrance présente, de notre lutte pour la vie, âpre parfois, je ne ferai pas étalage, tous nous en connaissons la mesure. — Ce que je voudrais aujourd'hui c'est qu'une minute, rien qu'une, nous oublions notre propre peine, pour nous tourner vers une autre qui pour être silencieuse, n'en est pas moins grande: celle des **Orphelins de Guerre 39-40**, les petits de nos frères de combat.

Avec moi tournez vos regards par delà des Croix de Bois et voyez dans les bras de leurs mères ces pauvres enfants pour qui ce nouvel hiver de guerre sera particulièrement rude: resterions nous indifférents, manquerions nous à ce point de coeur? Pour vous, avec vous, je dis „NON“.

Si chaque prisonnier voulait offrir une fois dans l'année sa modeste obole, — ce ne serait pas une ruine — la somme recueillie serait assez importante, et peut-être aussi cet exemple créerait-il un mouvement de solidarité qui pourrait être suivi dans d'autres Stalags, voire même en France!

Le produit des collectes faites dans chaque kommando serait adressé par l'intermédiaire de l'Homme de Confiance aux Services Diplomatiques des Prisonniers de Guerre, pour être transmis au Secours National, à charge pour ce dernier d'apporter à l'occasion des Fêtes de Noël et de Nouvel An, une aide matérielle efficace aux Orphelins de cette Guerre.

Orphelins de l'autre, qui savez mieux que personne la tristesse de ces petits, soyez dans votre milieu les apôtres de cette bonne action. Trop souvent on nous reproche notre égoïsme, prouvons par un élan du coeur que nous savons aussi, être généreux.

Que vos Hommes de Confiance veuillent bien faire parvenir, le plus tôt possible, le produit de leur collecte à l'Adjudant M. BOUTRY.

Je vous tiendrai au courant du résultat obtenu.  
D'avance pour eux merci.

— Georges Deschamps  
Orphelin de Guerre 1914—1918

### MUSIQUE

Les 5, 6, 7 et 9 octobre dernier le Groupe Musical de Willenberg a donné une audition très goûtée de musique variée. Le programme, toujours d'une haute tenue, nous offrait, à côté de l'Andante de la Symphonie inachevée (Schubert) et de la deuxième Rhapsodie hongroise (Liszt), des fantaisies sur le Ballet de Coppélia (Léo Delibes), Cavalleria Rusticana (Mascagni), le Beau Danube bleu (J. Strauss) et Rose-Marie (Friml et Stohardt). L'Ouverture du Calife de Bagdad (Boieldieu) préludait à cette suite brillante. Malgré son improvisation le concert fut des plus réussis. Les 18 exécutants font honneur à leur chef, Guy Doye, qui a conduit avec son habituel brio. Une chose pourtant nous a quelque peu surpris: son interprétation vraiment inattendue du Beau Danube bleu.

J.-M. Lannegrand d'Augimont

